



Dépêche 13/03

Schéma informatique ministériel et ressources humaines

La Direction du Personnel de la Modernisation et de l'Administration (DPMA) a réuni les fédérations syndicales le 7 février 2003 pour faire le point sur le schéma informatique ministériel.

Il s'agit pour l'essentiel de dispositions techniques concernant les normes et standards, la sécurité, les réseaux, l'achat public, la gestion des contenus ou la charte d'usage des TIC qui sera validée en CTPM (cf. dépêche n° 94/02).

Le seul point qui appelait l'attention portait sur les Systèmes d'Information des Ressources Humaines (SIRH). Les SIRH visent à dématérialiser le dossier individuel de l'agent et à fournir des moyens informatiques de gestion et de statistiques sur les ressources humaines. La partie rémunération des personnels relève du projet Accord qui est piloté de fait par la DGCP. Les directions se sont lancées chacune de leur côté dans la construction d'un SIRH. La DPMA essaie maintenant de coordonner le tout.

La CFDT a critiqué une fois de plus l'absence d'un schéma directif informatique qui aurait évité à la DPMA de courir après les travaux des directions. Elle a dénoncé l'absence de concertation avec les syndicats et, avec la CGT, a demandé la réunion d'un groupe de travail spécifique aux SIRH.

La CFDT considère en effet que les syndicats doivent s'assurer du respect par l'administration des garanties des droits des agents dans la constitution du dossier individuel informatisé. De même l'administration doit associer les syndicats à tout ce qui touche les politiques d'emploi et de gestion des personnels.

Le Directeur a implicitement reconnu le retard pris par le ministère en affirmant que « le coup était parti » lorsqu'il a pris en charge le dossier. Fait positif, il s'est engagé à réunir le groupe de travail demandé.

Le 7 février 2003